

*En Europe, deux tiers des ménages bénéficient de transferts sociaux. Le niveau de vie de ceux qui perçoivent des retraites est, en moyenne, inférieur de 10% à celui de l'ensemble des ménages. Il est équivalent aux Pays-Bas, en Irlande et en France.*

*Après transferts, hors retraites, la part de ménages à bas revenus varie entre 29% en Irlande et 8% au Danemark.*

*Les pays du sud de l'Europe se caractérisent par un moindre effort de protection sociale. L'impact redistributif des prestations est particulièrement élevé au Danemark et aux Pays-Bas, ainsi qu'au Royaume-Uni, même si dans ce dernier cas, la proportion de ménages à bas revenus reste importante (24%).*

*L'empreinte des traditions bismarckiennes ou beveridgiennes se retrouve encore fortement dans les systèmes nationaux, malgré une tendance à la convergence.*

**Marc COHEN-SOLAL**

**Philippe MONTIGNY**

**Jean-Marie SAUNIER**

Ministère de l'emploi et de la solidarité  
DREES

## Les transferts sociaux en Europe

Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation du Panel communautaire des ménages sur les données recueillies en 1995 (encadré 1). Il s'agit d'une enquête harmonisée au niveau européen qui permet de comparer les revenus et les modes de vie entre les différents pays. Ainsi, pour la première fois, malgré les différences institutionnelles entre les systèmes de protection sociale de l'Union européenne, des informations comparables sont disponibles sur les revenus sociaux, sur leur répartition entre les ménages, ainsi que sur leur rapport aux revenus de ces derniers.

Deux tiers des ménages européens bénéficient de transferts sociaux<sup>1</sup> (75% en France). Ce pourcentage est nettement plus faible (de l'ordre de 50%) en Italie, en Grèce et en Espagne. Le Portugal semble se distinguer des autres pays d'Europe du sud. Il fait partie des pays, avec la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni, où le nombre des ménages bénéficiaires est le plus élevé mais le poids des prestations sociales dans le revenu disponible y est nettement plus faible. (tableau 1).

1. Les transferts sociaux de l'enquête ne comprennent pas les prestations en nature au titre de la maladie (remboursements de frais médicaux).



**T**  
**01** les revenus sociaux dans l'Union européenne :  
 indicateurs globaux

en %

	Poids des revenus sociaux dans le revenu disponible des ménages			Pourcentage de ménages bénéficiaires		
	Ensemble des revenus sociaux	dont retraites	dont autres revenus sociaux	Ensemble des revenus sociaux	dont retraites	dont autres revenus sociaux
<b>Union européenne 13</b>	<b>25,7</b>	<b>16,6</b>	<b>9,1</b>	<b>67,1</b>	<b>31,2</b>	<b>44,3</b>
Allemagne	23,4	16,5	6,9	66,9	28,7	43,8
Autriche	30,4	21,8	8,6	76,1	40,9	47,5
Belgique	32,9	16,9	16,0	83,3	30,6	60,3
Danemark	23,2	9,0	14,2	65,0	19,5	55,1
Espagne	17,5	11,4	6,1	52,1	28,9	30,1
France	29,9	21,4	8,5	75,0	37,0	49,3
Grèce	19,7	18,0	1,7	50,6	40,6	15,7
Irlande	26,0	12,9	13,1	78,6	23,5	70,5
Italie	23,7	20,7	3,0	47,5	38,5	14,3
Luxembourg	24,5	16,2	8,3	76,5	30,1	53,5
Pays-Bas	26,7	12,8	13,9	71,3	20,5	58,5
Portugal	19,0	13,9	5,1	81,2	35,8	55,8
Royaume-Uni	25,6	9,9	15,7	79,0	26,0	65,7

Source : Eurostat, deuxième vague du Panel communautaire des ménages, 1995, données provisoires.

Champ : ensemble des ménages.

Note : les revenus sociaux n'incluent pas ici les prestations en nature au titre de la maladie (remboursements de frais médicaux).

Les transferts sociaux représentent 25,7% du revenu de l'ensemble des ménages européens (29,9% en France). Les retraites forment presque les deux tiers de ces transferts. Cette part varie fortement selon les pays en fonction des caractéristiques démographiques et des systèmes de protection sociale. Le poids des retraites dans les

revenus sociaux est très élevé en Grèce (91%), en Italie (87%), au Portugal (73%), ainsi qu'en France (72%). A *contrario*, les revenus sociaux hors retraites occupent une place prépondérante au Danemark (61%), aux Pays-Bas (52%) et au Royaume-Uni (61%).

## ENCADRÉ 1

**Le Panel communautaire des ménages**

Le Panel communautaire des ménages (PCM) est une enquête organisée et coordonnée par Eurostat. La première vague a été menée conjointement dans l'Europe des douze (1994), l'Autriche et la Finlande s'étant respectivement jointes au projet à partir de la seconde (1995) et de la troisième vague (1996) de l'enquête.

Cette enquête donne des informations sur les revenus, l'activité, la santé, l'éducation, le logement, les migrations, etc. Elle assure une comparabilité des résultats entre pays, la méthodologie étant la même dans l'ensemble des pays. Elle fournit un éclairage sur la manière dont s'assemblent les différents revenus au sein des ménages et permet notamment d'étudier les différentes prestations sociales reçues par les ménages et leur poids dans le revenu total, selon la composition familiale et la position du ménage dans la distribution des niveaux de vie, ...

L'enquête ne couvre qu'une partie des prestations sociales reçues par les ménages : les données recueillies ne concernent que les prestations en espèces effectivement perçues et les aides au logement. Outre ces dernières, ce sont les retraites de droit direct, les pensions de réversion et les préretraites, les prestations liées au chômage (allocations chômage, indemnités de formation, indemnités de licenciement), les prestations familiales, les prestations en espèces versées au titre de la maladie et de l'invalidité (sont recensées les indemnités journalières, les rentes et pensions d'invalidité et d'accident du travail, les allocations aux personnes handicapées, les allocations dépendance), les minima sociaux non contributifs et l'aide sociale. L'enquête ne donne aucune information sur les prestations en nature versées au titre de la santé (remboursements de frais médicaux).

**Le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale**

Dans la méthodologie du système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS), les prestations de protection sociale regroupent l'ensemble des transferts effectifs attribués personnellement à des ménages, ainsi que les avantages constitués par l'accès à des services gratuits, ou quasi gratuits, fournis par une administration pour la couverture des charges résultant de l'apparition ou de l'existence de certains «risques». Les comptes de la protection sociale regroupent ainsi l'ensemble des prestations de protection sociale versées par les régimes d'assurances sociales, les régimes particuliers de salariés (régimes complémentaires de salariés, régimes de non-salariés...), les régimes extralégaux d'employeurs, les mutuelles et les régimes d'intervention sociale des administrations publiques et privées.

Les prestations prennent la forme de revenus de remplacement visant à compenser la perte de revenu professionnel, de revenus de complément aidant les ménages à supporter certaines charges (logement, enfants), de remboursements de frais (santé), de revenus d'assistance qui assurent des moyens de subsistance aux personnes ne relevant pas du système contributif. Elles correspondent à des versements en espèces, à des remboursements de dépenses engagées ou de prises en charge d'une dépense par un tiers payant. Sont également comptabilisées les prestations de certains services sociaux rendus à titre gratuit ou quasi gratuit.

## LES MÉNAGES PERCEVANT DES RETRAITES ONT UN NIVEAU DE VIE INFÉRIEUR DE 10% À CELUI DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES

Plus de 30% des ménages de l'Union européenne perçoivent des prestations vieillesse dont le montant moyen est d'environ 11 000 unités de Standard de Pouvoir d'Achat (SPA)<sup>2</sup> par an. Au Portugal, en Grèce, au Royaume-Uni et en Espagne, où ces prestations sont les plus faibles (de 5 700 à 8 200 SPA), elles représentent environ la moitié du revenu des ménages dont au moins un des membres est retraité (graphique 1). Dans les autres pays, les retraites, comprises entre 10 000 et 15 000 SPA (14 100 SPA en France), forment 60 à 70% du revenu disponible des ménages bénéficiaires.

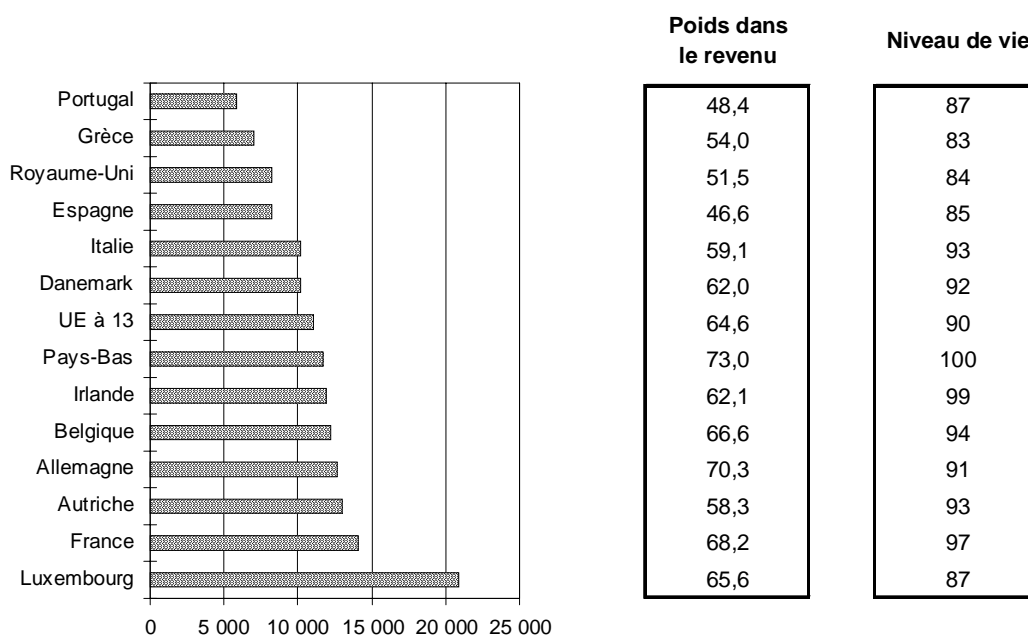
Le niveau de vie des ménages de retraités se situe 10% au-dessous de celui de l'ensemble des ménages européens. Il est inférieur, en moyenne, d'environ 15%, en Grèce, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal, pays où ces prestations sont les plus faibles. En revanche, le niveau de vie des retraités est équivalent à celui de la moyenne nationale des ménages aux Pays-Bas, en Irlande et en France. Aux Pays-Bas, les prestations de base, assez généreuses, couvrent l'ensemble des personnes de plus de 65 ans et les retraites complémentaires sont très développées. Par contre, le niveau de vie moyen des bénéficiai-

res de retraites en Irlande s'explique en partie par les cumuls fréquents de revenus d'activité et de retraites, la législation irlandaise permettant la combinaison de ces revenus sans influencer sur le niveau des retraites. En Allemagne, en Autriche, en Belgique et en France, le montant des pensions est élevé et le système assurantiel des régimes de base assure des retraites proportionnelles aux revenus d'activités antérieures. La part des retraites dans le revenu des ménages bénéficiaires de ces pays ne diminue donc que légèrement lorsque le niveau de vie augmente. De plus, en France, le caractère obligatoire des régimes complémentaires contribue aussi au rapprochement du niveau de vie entre les retraités et l'ensemble des ménages.

2. Le Standard de Pouvoir d'Achat est une mesure qui reflète le pouvoir d'achat réel d'un ECU au sein du pays concerné (en 1995, un SPA valait 7,27 F). Il tient compte des différences de niveau général des prix entre les pays de l'Union européenne. Les prix d'une liste convenue de produits, à la fois représentatifs dans les pays et rigoureusement comparables, fournissent la base de calcul des parités de pouvoir d'achat. La conversion des prestations, perçues en monnaie nationale, en montants exprimés en SPA, permet les comparaisons de revenus sociaux entre pays de l'Union européenne.

G.01

montants des retraites, poids dans le revenu  
et niveau de vie des ménages bénéficiaires



Source : Eurostat, deuxième vague du Panel communautaire des ménages, 1995, données provisoires.

Champ : ensemble des ménages bénéficiaires de retraites.

Note de lecture : les revenus en France sont des montants bruts, ils sont nets d'impôt dans les autres pays. Le niveau de vie des ménages est mesuré dans tous les pays après impôt sur le revenu.

Les pays sont classés par ordre croissant des montants de retraites donnés en SPA.

**LES PRESTATIONS SOCIALES HORS RETRAITES  
REPRÉSENTENT PRÈS D'UN CINQUIÈME  
DU REVENU DES MÉNAGES  
EUROPÉENS BÉNÉFICIAIRES**

L'ensemble des transferts hors retraites représente 19,6% du revenu des ménages européens qui en bénéficient (graphique 2), mais environ le quart du revenu total des bénéficiaires danois, néerlandais, britanniques et belges (de 24 à 29%). Les montants de ces transferts sont nettement plus faibles dans les pays du sud de l'Europe. Le montant relatif des revenus sociaux hors retraites est faible en Grèce et au Portugal. En Espagne et en Italie, c'est le nombre des ménages bénéficiaires qui est peu important mais les prestations constituent une part élevée du revenu de ces ménages en raison du poids prépondérant des allocations de remplacement (invalidité et chômage).

Hormis les prestations liées à la vieillesse, qui constituent de loin le premier poste des dépenses de protection sociale, le chômage, l'invalidité et la famille sont les domaines où les revenus sociaux sont les plus importants dans l'Union européenne. A ce niveau global, les disparités entre pays reflètent à la fois des différences dans les niveaux de prestations et des effets de structure. En effet, le poids des familles avec enfant(s) n'est pas le même

partout, ni l'ampleur du chômage : quasi inexistant au Luxembourg, il est très élevé en Espagne et en Irlande.

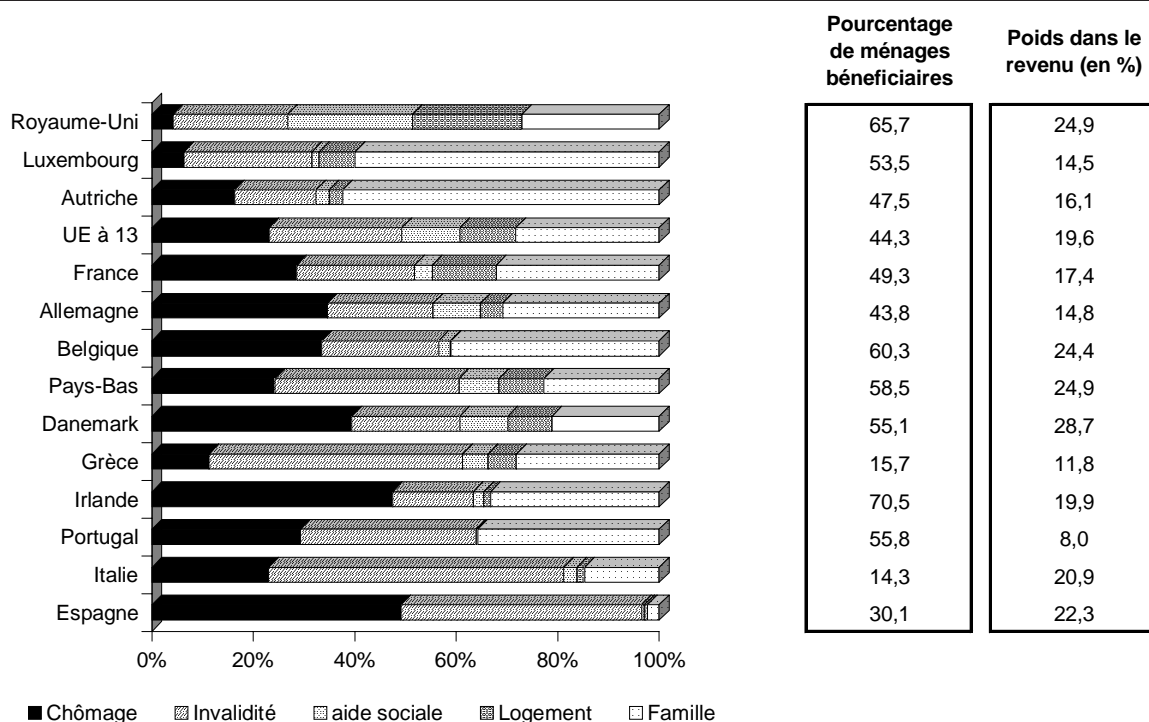
On considère généralement le niveau élevé du chômage comme l'une des causes premières de l'étendue des dépenses de protection sociale et de leur accroissement. Cependant, les transferts aux sans-emploi n'ont représenté, en moyenne européenne, que 23% des revenus sociaux hors retraites, un peu moins que les dépenses liées à l'invalidité ou à la famille. Mais ces transferts, dont le montant varie selon les législations des pays, ne constituent qu'un indicateur très partiel du coût du chômage pour les systèmes de protection sociale. Une partie des dépenses liées aux prestations d'invalidité (notamment aux Pays-Bas), aux allocations de logement et à l'exclusion sociale (en particulier au Royaume-Uni) se rapporte aussi, en pratique, au chômage, de même qu'une large part des prestations liées aux préretraites.

**QUATRE GROUPES DE PAYS, PARTAGEANT  
DES CARACTÉRISTIQUES SIMILAIRES,  
SE DISTINGUENT**

Des résultats issus du Panel communautaire des ménages, émergent des groupes de pays présentant des caractéristiques communes.

4

**G.02** composition des revenus sociaux hors retraites et poids dans le revenu des ménages bénéficiaires



Source : Eurostat, deuxième vague du Panel communautaire des ménages, 1995, données provisoires.

Champ : ensemble des ménages bénéficiaires de revenus sociaux hors retraites.

Note : les revenus en France sont des montants bruts, ils sont nets d'impôt dans les autres pays. Le niveau de vie des ménages est mesuré dans tous les pays après impôt sur le revenu.

Les pays sont classés par ordre croissant du poids des prestations de remplacement (chômage et invalidité).

En Espagne, en Grèce, en Italie et au Portugal, le poids des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est nettement plus faible que dans les autres pays de l'Union européenne et les transferts sociaux hors retraites y sont beaucoup moins développés.

A l'inverse, dans les pays du Nord de l'Europe (Danemark, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni), les revenus sociaux hors retraites occupent une place prépondérante. Toutefois, l'Irlande et le Royaume-Uni se distinguent des deux autres pays : la part des revenus sociaux hors retraites dans le revenu disponible des ménages y décroît fortement quand le niveau de vie s'accroît.

L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France et le Luxembourg se caractérisent par des retraites de montants élevés dont le poids dans le revenu des ménages bénéficiaires est relativement stable lorsque le niveau de vie augmente. De plus, les revenus sociaux hors retraites

y sont beaucoup plus développés que dans les pays de l'Europe du sud.

Cette classification en quatre groupes, à l'intérieur desquels les pays présentent des similarités au regard des prestations sociales versées et de leur répartition, recoupe en grande partie celle proposée récemment par la MiRe (encadré 2). D'ailleurs, au-delà des particularités propres à chaque pays, les règles institutionnelles nationales qui régissent l'accès et le niveau des prestations sont aussi relativement homogènes dans chacun de ces groupes.

- Le Danemark et les Pays-Bas sont les seuls pays où tout résident a droit aux prestations de base. Ces dernières, d'un montant forfaitaire élevé, sont complétées par des prestations liées au revenu pour les personnes qui travaillent ou qui ont exercé une activité professionnelle. Dans ces deux pays, les prestations de chômage et d'invalidité sont parmi les plus fortes

#### ENCADRÉ 2 LA COMPARAISON DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE EN EUROPE : LES RÉSULTATS D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE<sup>1</sup>

*Les pays scandinaves (Danemark, Suède, Finlande, Norvège et Islande) apparaissent comme ceux qui ont poussé le plus loin la logique universelle de Beveridge. La protection sociale y est un droit de tous les résidents, les prestations sont forfaitaires et d'un montant élevé, versées automatiquement en cas d'apparition d'un besoin social. Les salariés reçoivent cependant des prestations complémentaires au travers de régimes obligatoires de protection, à base professionnelle. Ces systèmes sont financés principalement par des recettes fiscales (surtout au Danemark). Ils sont totalement publics, placés sous l'autorité directe des pouvoirs publics centraux et locaux. Seule l'assurance chômage n'est pas intégrée au système public de protection sociale de ces pays.*

*Les pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, Irlande), qui forment le deuxième groupe, n'ont pas appliqué toutes les recommandations de Beveridge. Si l'accès à la protection sociale n'est pas lié à l'emploi dans ces pays, seul le service national de santé (National Health Service) est véritablement universel (même accès pour tous). Dans le domaine des prestations en espèces ou garanties de revenus (indemnités maladie, allocations chômage, retraites délivrées par le National Insurance), les inactifs ou les personnes ayant un revenu trop modeste n'ont pas accès aux prestations de l'assurance nationale. Ces prestations, forfaitaires, sont d'un montant beaucoup plus bas qu'en Scandinavie, ce qui implique un rôle important joué par les assurances privées et par les régimes de protection complémentaire d'entreprise dans la protection sociale de ces pays. Pour les personnes les plus pauvres, un ensemble de prestations sous condition de ressources est très développé. Le système de protection sociale est très majoritairement financé par l'impôt (alors que Beveridge militait en faveur des contributions sociales), même si certaines des prestations en espèces de l'assurance nationale sont financées par une cotisation sociale. Le système public, fortement intégré, est totalement géré par l'appareil administratif. Comme en Scandinavie, les partenaires sociaux jouent un rôle très secondaire dans ces systèmes.*

*Les pays de la zone centrale du continent européen (l'Allemagne, la France, le Benelux et l'Autriche) constituent la troisième famille. C'est là que la tradition des assurances sociales bismarckiennes est la plus forte. L'ouverture des droits est conditionnée par le versement de cotisations et l'attribution des prestations sociales est directement liée à la position dans l'emploi (sauf aux Pays-Bas où certains régimes sont universels). Les assurances sociales sont obligatoires, sauf dans le cas de la santé pour les revenus les plus élevés en Allemagne et aux Pays-Bas. Les prestations en espèces sont contributives et proportionnelles aux revenus. Le niveau des prestations comme des cotisations peut différer selon les groupes professionnels assurés. Les cotisations sociales versées par les employeurs et par les employés constituent l'essentiel des sources de financement du système (la France bat tous les records avec 80 % du système financé par les cotisations sociales). Ces systèmes sont organisés au sein d'organismes plus ou moins autonomes de l'État et sont gérés par les représentants des employeurs et des employés. Ceux qui ne sont pas ou plus couverts par les assurances sociales peuvent recourir à un «filet de sécurité» constitué de prestations minimales, sous condition de ressources, financé par des recettes fiscales. Ces prestations se sont multipliées ces dernières années, sans pour autant former un ensemble cohérent et standardisé comme dans les pays anglo-saxons.*

*Les pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) sont parfois présentés comme la quatrième famille de l'Europe de la protection sociale. Si leurs traits principaux se rapprochent du modèle continental ou bismarckien (assurances sociales pour les prestations de garantie de revenu), ils présentent cependant des aspects spécifiques : une grande hétérogénéité entre les différents régimes d'assurances sociales à base professionnelle (particulièrement généreux pour les fonctionnaires, d'autres professions n'étant quasiment pas couvertes) ; des services de santé nationaux à vocation universelle dont la mise en place a commencé dans tous ces pays dans les années 1975-1980 ; mise en place progressive et très récente d'un filet de sécurité garantissant un revenu minimum.*

1. Ce texte est extrait de l'article écrit par Bruno Palier dans la revue *Pouvoirs*, n° 82, «Les transformations des systèmes de protection sociale en Europe, une perspective institutionnelle comparée».

de l'Union européenne et assurent aux ménages qui en bénéficient des niveaux de vie proches, en moyenne, de celui de l'ensemble des ménages. Les Pays-Bas se distinguent par l'importance relative des prestations d'invalidité. Celles-ci y sont conçues de façon plus extensive que dans les autres pays et se substituent fréquemment aux prestations de chômage.

De la même façon, les aides destinées à la famille (prestations familiales et bourses d'études, aide sociale et aides au logement) sont parmi les plus développées d'Europe, ce qui explique notamment l'importance du montant des aides reçues par les jeunes ménages dans ces deux pays. Les régimes légaux de retraite versent des prestations forfaitaires plutôt élevées auxquelles s'ajoutent, le plus souvent, des prestations versées par des régimes complémentaires.

- L'Irlande et le Royaume-Uni ont, comme les deux pays précédents, des systèmes où les prestations forfaitaires prédominent fortement. Mais les prestations de base y sont d'un plus faible montant et les prestations complémentaires, fonction des revenus antérieurs, moins développées. Les ménages les plus modestes en sont les principaux bénéficiaires. L'Irlande possède un système de prestations chômage, proche de celui qui existe sur le continent; elle se distingue du Royaume-Uni où le faible niveau des revenus de

remplacement conduit à donner à l'aide sociale et aux aides au logement un rôle essentiel.

- Les systèmes de protection sociale en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France et au Luxembourg s'appuient, à l'opposé, sur un système de base d'assurances sociales bismarckien où les prestations sont proportionnelles aux rémunérations antérieures. Mais les revenus de remplacement combinent très largement des prestations contributives, calculées en fonction des antécédents professionnels, et des prestations forfaitaires destinées aux ménages les plus modestes (ceux qui n'ont pas ou plus, accès aux premières). L'étendue de la couverture et les niveaux de prestations varient cependant entre les pays. En ce qui concerne le chômage et l'invalidité, la Belgique apparaît comme le pays où le niveau des prestations, de même que l'étendue de la couverture, est le plus important.

Le Luxembourg, l'Autriche, la Belgique et la France ont les politiques familiales les plus généreuses d'Europe. Les aides affectées aux ménages les plus modestes passent fréquemment par des aides au logement en France; en Allemagne et surtout, en Belgique, l'aide sociale prédomine. Les retraites de ce groupe de pays sont les plus élevées d'Europe.

- Dans les pays du sud de l'Europe, les dispositifs sont également dominés par la logique assurantielle. Ils ne couvrent pas l'ensemble de la population mais sont en cours de développement et de généralisation. Ces systèmes versent essentiellement des prestations de remplacement couvrant les différentes formes d'inactivité (chômage, invalidité, retraite). Les prestations s'adressant aux familles (prestations familiales, aides au logement, aide sociale) y sont peu développées. De nombreuses «lacunes» existent encore dans les régimes de prestations de revenu minimum destinées aux plus démunis. Ceux-ci ne peuvent compter que sur une aide en espèces, discrétionnaire et non normalisée, relevant des autorités locales.

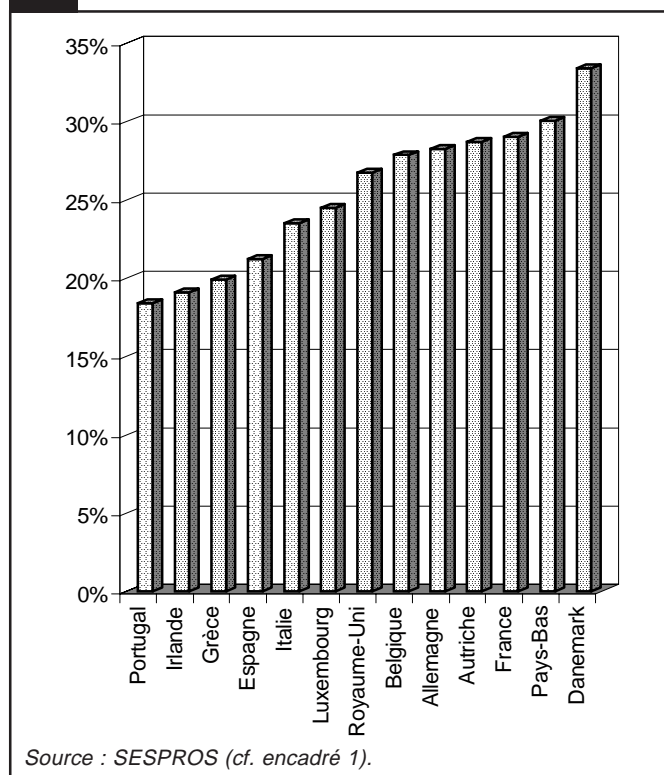
### **LES DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE VARIANT DE 18% DU PIB AU PORTUGAL À PLUS DE 30% AU DANEMARK**

Cette classification trouve sa traduction dans l'effort de protection sociale des différents groupes de pays, mesuré par la part des dépenses de protection sociale dans le PIB (graphique 3).

L'effort de protection sociale est le plus élevé au Danemark et aux Pays-Bas. Viennent ensuite les pays du groupe où domine la logique assurantielle, comme la France et l'Allemagne (entre 28 et 29%), puis le Royaume-Uni

6

**G.03** dépenses de protection sociale  
(en % du PIB)



(26%) et, enfin, le groupe des pays du sud ainsi que l'Irlande (entre 18 et 23%). On retrouve en grande partie le même classement si l'on prend comme indicateur les dépenses de protection sociale par habitant, bien que ce dernier soit lié plus directement au PIB par habitant et reflète moins l'effort social de chaque pays. Le positionnement de l'Irlande, avec les pays du Sud, s'explique par le poids des retraites, bien plus faible qu'au Royaume-Uni (5% du PIB contre 10,4%). Cette distinction n'a pas pour origine une différence institutionnelle : la proportion des personnes âgées en Irlande est beaucoup moins élevée que partout ailleurs dans l'Union européenne.

### L'IMPACT DES TRANSFERTS SOCIAUX SUR LA PART DES MÉNAGES À BAS REVENUS EST FORT, NOTAMMENT AU DANEMARK ET AUX PAYS-BAS ...

La comparaison du nombre de ménages à bas revenus avant et après inclusion des revenus sociaux hors retraites dans leur revenu total, permet «d'évaluer» l'apport des transferts pour ces ménages. Les ménages à bas revenus sont définis ici, pour chaque pays, comme ceux dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 50% du revenu moyen national (on parle alors de seuils nationaux).

L'utilisation des seuils nationaux montre qu'avant prise en compte des revenus sociaux, deux pays se distinguent par des proportions très élevées de ménages à bas revenus : le Royaume-Uni (40,8%) et l'Irlande (39,6%). Pour les autres pays, ces proportions varient entre 20% et un peu plus de 30% (graphique 4).

Les revenus sociaux réduisent avec des intensités très différentes la part de ménages à bas revenus. A l'exception du groupe des pays du Sud, la réduction est substantielle dans l'ensemble des pays puisque cette part diminue dans tous les cas de plus d'un quart. Au Danemark et aux Pays-Bas, la part des ménages «pauvres» passe de 27% à 8% au Danemark et de 26% à 11% aux Pays-Bas, soit une réduction de plus de 50%.

### ... MAIS LA PROPORTION DE MÉNAGES «PAUVRES» RESTE ÉLEVÉE EN GRANDE-BRETAGNE, EN IRLANDE ET DANS LE SUD DE L'EUROPE

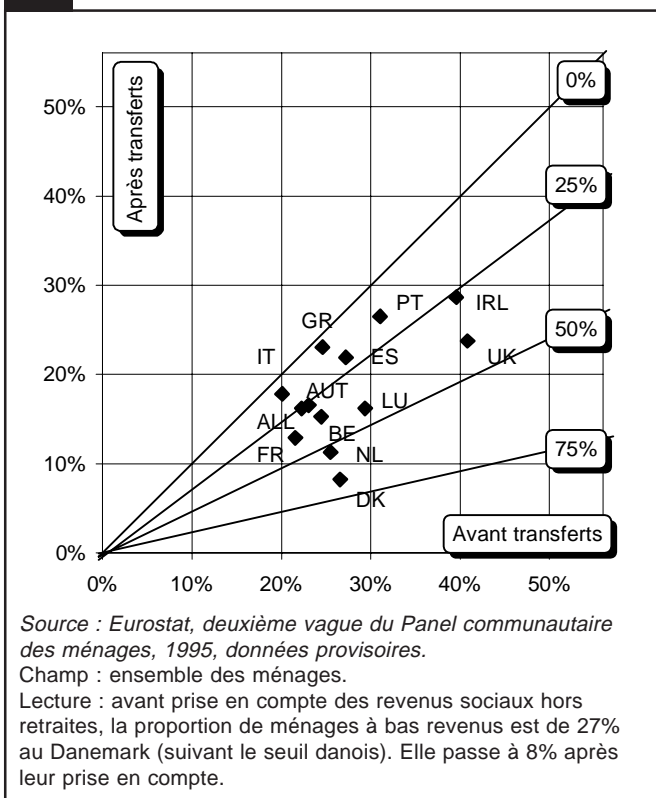
Les pays du sud de l'Europe se distinguent par les diminutions les plus faibles : 6,5% en Grèce, 11,4% en Italie, 14,5% au Portugal et 19,5% en Espagne. Après prise en compte des transferts sociaux, l'Irlande et le Royaume-Uni demeurent parmi les pays où la part des ménages à faibles revenus est la plus importante (respectivement 28,7% et 23,8%). Ils sont toutefois rejoints par le Portugal (26,5%), dans une moindre mesure par la Grèce (23%) et l'Espagne (21,9%). A *contrario*, la part des ménages à bas revenus est la plus faible au Danemark et aux Pays-Bas, suivis des pays de l'Europe continentale (entre 12,9% en France et 16,5% en Autriche). Si l'Italie se caractérise par un faible pourcentage de ménages «pauvres», les transferts sociaux hors retraites y ont un impact faible : la proportion des ménages à bas revenus après transferts sociaux est de 17,8% contre 20,1% avant transferts.

### DES DIFFÉRENCES QUI REFLÈTENT LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE

Globalement, les effets des transferts sociaux sur la part des ménages à bas revenus fournissent un bon résumé des différences de fonctionnement des systèmes de protection sociale dans l'Union européenne :

- L'impact limité des transferts sociaux dans les pays du sud de l'Europe s'explique par la moindre couverture de leur système de protection sociale.
- En Irlande et au Royaume-Uni, la proportion de ménages à bas revenus, après transferts, est également élevée dans toutes les classes d'âge. Toutefois, les

**G.04** part des ménages à bas revenus dans la population avant et après revenus sociaux hors retraites



transferts sociaux y réduisent les inégalités de niveaux de vie bien plus que dans les pays du sud.

- Le Danemark et les Pays-Bas sont les deux pays où la proportion des ménages à bas revenus, après transferts, est la plus faible d'Europe, en particulier grâce aux aides en faveur de la famille (prestations familiales, aide au logement, aide sociale) et aux niveaux de revenus de remplacement élevés pour les plus âgés. Dans toutes les classes d'âge, les revenus sociaux réduisent fortement la part des ménages à bas revenus.
- L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France et le Luxembourg forment le groupe de pays où la part des ménages à bas revenus avant transferts est en moyenne la plus faible (moins de 25%). Les prestations «assurantielles», combinées aux aides destinées aux ménages les plus modestes ont, en outre, pour effet de réduire sensiblement cette part : après transferts, celle-ci est de l'ordre de 15%. Dans ces pays, les principaux bénéficiaires sont les ménages de 50 à 59 ans.

Le contraste entre tradition «bismarckienne» et tradition «beveridgienne», qui oppose un régime d'assurances sociales dans lequel les prestations sont proportionnelles aux cotisations à un système où il suffit d'être résident,

correspond à une importante scission historique dans la formation des systèmes de protection sociale en Europe. Cette distinction subsiste toujours aujourd'hui mais elle ne suffit pas à caractériser les différents systèmes européens de protection sociale qui empruntent tous aux deux traditions. La classification proposée ici tente de mieux prendre en compte cette réalité aujourd'hui plus complexe.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

«Les revenus sociaux 1981-1997». DREES, *Dossiers Solidarité et Santé n°4 spécial*, octobre-décembre 1998.

«La protection sociale dans les pays de l'Union européenne». DREES, *Chiffres repères*, à paraître, 1999.

«Comparer les systèmes de protection sociale en Europe». MIRE *Rencontres et Recherches*, quatre volumes, 1995-1999.